

EXPERIMENTATION TELETRAVAIL

Ou l'organisation de la désorganisation

Le cadre : Au mois de septembre, les collectifs vont devoir se prononcer sur leur participation ou non à une expérimentation permettant de mettre en place n'importe quel nombre de jours de télétravail en leur sein en respectant 3 critères : les nécessités d'accueil et d'inscription, la cohésion du collectif, les besoins personnels de chaque collègue. Si 80% des agent.e.s d'un site, d'un service ou d'une plateforme envoient un mail positif à leur ELD, alors les pré-projets seront envoyés en DR puis DG. 13 sites (dont des agences en QPV, des plateformes, des grands sites ...) seront retenus dans notre région et 90 sites nationalement. Les collègues n'ayant pas donné leur consentement seront sur le télétravail traditionnel s'ils/elles en veulent !



Pour la CGT, cette expérimentation s'inscrit dans la droite ligne des méthodes de management utilisées par Pôle emploi, tout comme le nouveau pari de la confiance: entreprises libérées et Lean management. Ces méthodes, sous couvert de « concertation », de « démocratie participative » n'ont qu'un seul et unique but : **la recherche de gains de productivité, d'économies**. Elles font reposer la responsabilité de l'organisation du travail (responsabilité qui incombe à la direction et qui justifie en partie ses salaires) sur les agent.e.s. La direction tente ainsi de faire adhérer les agent.e.s à leur propre système d'exploitation et rend ainsi difficile la contestation, le projet ayant été « validé » majoritairement par les agents eux-mêmes.

Evidemment, la proposition peut paraître alléchante en ces périodes particulièrement angoissantes. La crise sanitaire, les conditions de travail dégradées, les temps de trajet très élevés, peuvent conduire des collègues à vouloir fuir un quotidien devenu insupportable. Mais, à terme, les risques pour notre avenir sont considérables ! **La direction profite de la situation pour avancer ses projets de destruction du service public de l'emploi.** Les conséquences, on les connaît :

- Remise en cause de la délivrance des services aux privé.e.s d'emploi sur les sites de proximité
- Eloignement des usager.e.s en favorisant la dématérialisation
- Fermeture/fusion de sites, de services pour des économies immobilières
- Casse des collectifs de travail, individualisation accrue de la charge de travail
- Externalisation de services, de plateformes, de missions et diminution des effectifs

Par ailleurs, cette expérimentation pose de nombreuses questions. Quel sera le sort des collègues ayant refusé ? Ne risquent-ils pas d'être ostracisés ? Comment organiser le travail entre les agents participants et les autres ? L'adhésion à cette expérimentation sera-t-elle un critère de choix pour les mutations ? Bien d'autres questions se posent !

A l'issue des 15 mois de tests, si les expérimentations sont concluantes, la direction générale se donnera le droit de proposer sa généralisation.

Ne tombons pas dans le piège !

VOTONS NON A CETTE EXPERIMENTATION !

Sauvons nos missions et nos emplois !

En bref...

La **CDIsation sur place de nos collègues est bien possible !** La nouvelle directrice régionale, Nadine Crinier, a déclaré ne pas être opposée à cela contrairement à notre ancien DR. Info à faire circuler !

Election d'un nouveau Représentant de proximité dans le Val de Marne. La majorité de gestion propose que les nouveaux RP soient issus de la même organisation que celui ou celle qu'ils remplacent. Nous aurions pu être d'accord avec cela si la répartition initiale avait été équitable et démocratique. Or la CGT, qui, au regard de son score aurait pu prétendre à 11 RP, n'en a eu que 4. Nous n'acceptons pas et n'accepterons pas cette situation. La CGT présentera, dès qu'elle le pourra des militant.e.s sur les postes à renouveler qui s'engageront dans la défense individuelle et collective des agent.e.s

Télétravail : après avoir lancé la campagne télétravail répondant à la charte pour une mise en place au 1^{er} septembre, les agences apprennent au dernier moment que toutes les décisions prises sont annulées. Une autre campagne sera organisée pour prise d'effet au 1^{er} novembre et jusqu'au 31 décembre, période durant laquelle la campagne pour le télétravail lié à l'accord se fera. A moins que tout soit annulé pour raisons sanitaires.... Si l'on s'y perd, c'est normal !

Agent.e.s de droit public : la direction réfléchit à une procédure de saisine des CCPL. Il était temps que cette réflexion démarre, en espérant qu'elle ne dure pas trop longtemps...

CONSULTATION RAPPROCHEMENT CAP EMPLOI ET POLE EMPLOI

Sans surprise, la CGT s'est opposée à ce rapprochement, car comme nous l'avons indiqué au printemps dernier (Cf bilan CSE juin), lors de l'information des élu.e.s, de belles déclarations d'intentions mais peu ou pas de chiffres parmi les éléments donnés, particulièrement pour pouvoir comprendre l'impact de ce rapprochement sur les conditions de travail des collègues PE et CE, mais aussi et surtout sur l'accompagnement des DE TH.

Nous avons en son temps dénoncé la faiblesse de la formation proposée et cela se confirme quand on échange avec les agent.e.s en charge de ces nouveaux portefeuilles : quelques modules (2 en fait) en e-learning, une présence en agence trop peu visible de Cap Emploi en appui à ces collègues et donc malheureusement pour eux une carence manifeste des sources d'information face à des DE en demande : depuis janvier, date actée de ce rapprochement, l'accompagnement des personnes en situation de handicap est de fait particulièrement chaotique et dégradé.

Cela nous inspire un sentiment d'inquiétude, on est bien loin du slogan « en faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin », et ne préfigure rien de positif sur l'évolution des missions du service public de l'emploi.

Recueil d'avis :

Pour : CGC, CFDT, CFTC

abstention SNAP

contre CGT, SNU et FO

Obligation Vaccinale et Pass sanitaire pour les psychos

Les 969 Psychologues du travail de Pôle emploi sont soumis à l'obligation vaccinale. La Direction Générale de Pôle emploi - au regard d'un Questions/Réponses du Ministère des Solidarités et de la Santé en date du 23 août (voir ci-dessous) – a formulé une demande de dérogation auprès de notre Ministère et à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) et dans l'attente de cette réponse suspend tous les contrôles qui devaient être effectifs dès l'information du CSEC, mardi 24 août.

En l'absence de réponse ou d'avis contraire du Ministère, la DG mettra en œuvre cette obligation vaccinale et les Psychologues de Pôle emploi devront répondre aux exigences légales.

En l'absence de justificatif, la Direction Générale proposera aux Psychologues d'utiliser leurs congés ou RTT pour répondre à leur obligation vaccinale et suspendra leur contrat si cette exigence n'est pas remplie ou leur proposera un autre emploi en deçà de leur qualification.

Par ailleurs, en application de l'Art. 12 §4 de la Loi du 5 août qui précise que les personnes travaillant dans les mêmes locaux que les professionnels soumis à l'obligation vaccinale doivent eux aussi être vaccinés, la CGT Pôle emploi s'interroge sur l'extension de cette obligation à tous les agent.e.s de Pôle emploi.

La vaccination massive est un moyen incontestable d'enrayer la pandémie. La contrainte et les sanctions sont, elles, inadmissibles. Le gouvernement n'a pas cessé de mentir, de se contredire. Les doutes qu'il a lui-même provoqués sont légitimes. La CGT n'acceptera pas les sanctions.

Vos élu.e.s et RS CGT au CSE :

Corinne Nirinamalala

Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr

Brigitte Meyer

Brigitte.meyer@pole-emploi.fr

Marie Saint Leger

Marie.saint-leger@pole-emploi.fr

Jean François Fabre

Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr

Francine Royon

francine.royon@pole-emploi.fr

Sophie Laloz

Sophie.laloz@pole-emploi.fr

Nadège Lainez

Nadège.lainez@pole-emploi.fr

Guy Olharan

Guy.olharan@pole-emploi.fr

Bruno Puech

bruno.puech@pole-emploi.fr

Contactez-nous ; syndiquez-vous syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr

Réaménagement de la PTC Paris-Ardennes

Alors que le rapport d'expertises du cabinet Degest relatif à la situation économique et financière de Pôle emploi, présenté en CSE le 26/11/20, indiquait que c'est vers les dépenses de personnels que notre établissement allait désormais se tourner afin de réaliser de nouvelles économies, force est de constater que la source de celles tirées des frais immobiliers est loin d'être tarie.

La CGT ne peut que s'opposer à ces réorganisations spatiales à répétition qui systématiquement dégradent les conditions de travail des collègues, leur font perdre leurs repères. La PTC des Ardennes n'échappe hélas pas à la règle. Lors de l'information aux élu.e.s en juillet, de nombreuses questions sont restées en suspens, ou bien les réponses ont été peu convaincantes : lieu de l'archivage, espace de travail collectif, attribution de bureaux, porte battante, amiante...

Pour la CGT, c'est non !

Résultats des votes :

Pour : CFDT, SNAP, CGC, CFTC ; **Contre :**

CGT ; **Abstention :** FO ; **NPPV :** SNU



Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>